



Le présent protocole fixe les conditions de pratique des activités du Club Nautique Pontrievien durant la période estivale (1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2020) et dans le cadre de l'accueil de pratiquants occasionnels (groupes et particuliers). Ce protocole pourra faire l'objet d'avenants en fonction de l'évolution des consignes sanitaires

## LUTTE CONTRE LE COVID-19 PROTOCOLE SANITAIRE – PRATIQUE DU CANOE-KAYAK CLUB NAUTIQUE PONTRIVIEN

Recommandations et préconisations de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance dans la cadre de la réouverture des bases nautiques post confinement

### EN AMONT DES SEANCES

- Nous avons mis en place par un affichage visible les protocoles :
  - Respect des gestes barrières,
  - Mesures sanitaires générales pour les pratiquants,
  - Mesures sanitaires sur le site,
  - Mesures sanitaires suivies par le personnel
- Le port du masque est obligatoire jusqu'à l'accès à l'eau puis dès le retour à la terre.
- Nous demandons au futur pratiquant de suivre des mesures de bon sens : ne pas se présenter à la séance en cas de symptôme, suspicion de symptôme (fièvre > à 37,8°, toux, gêne respiratoire...) ou en cas de contact avec un cas Covid-19 avéré dans les 15 derniers jours.
- Nous pouvons remettre à chaque client, par envoi numérique, un guide pratique détaillé des mesures que nous avons mis en place

## PENDANT LES SEANCES

### ACCUEIL LE JOUR DE L'ACTIVITE

#### **Accueil des participants par le personnel muni de masques homologués**

→ A l'arrivée, chaque participant se désinfecte les mains avec de la solution hydro alcoolique mis à disposition à l'entrée des locaux.

→ L'accès au bureau d'accueil n'est possible que pour une personne, afin de rédiger le contrat et d'effectuer le règlement. Cette même personne se charge de remplir le registre des personnes accueillies pour l'ensemble des personnes qui l'accompagne.

#### **Briefing mesures sanitaires**

***Il est demandé aux parents ou aux accompagnants des mineurs d'assister à l'explication des règles spécifiquement mises en place dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.***

→ Le personnel encadrant, porteur d'un masque à terre, rappelle les gestes barrières et explique les consignes sanitaires que les pratiquants doivent respecter :

- Distance > 1 m entre les participants
- Lavage des mains régulier
- Port du masque obligatoire jusqu'à l'accès à l'eau puis dès le retour à la terre

#### **A noter**

- De la solution hydroalcoolique est à disposition à l'extérieur des locaux.
- Les gestes barrières et autres mesures sanitaires sont affichés visiblement.
- A chaque séance, les moniteurs rappellent les mesures barrières et règles de distanciation aux pratiquants.
- Des poubelles sont prévues à l'extérieur pour le dépôt des déchets.
- L'accès aux vestiaires et au local matériel est strictement interdit.

## **ENCADREMENT DES SEANCES**

### **Responsable technique qualifié (RTQ) – Référent Covid-19 : LE GUYADER Yoann**

Le RTQ encadre les moniteurs qui ont en charge les séances. Il est notamment chargé :

- De s'assurer que les mesures d'hygiène sanitaire Covid-19 sont bien appliquées sur l'ensemble des activités,
- De rappeler chaque jour à chaque moniteur les consignes sanitaires,
- D'accompagner les moniteurs qui pourraient avoir des difficultés à mettre en œuvre ces mesures.

Si un pratiquant présent sur site, présente des signes suspects de Covid-19, le moniteur averti immédiatement le RTQ en charge de prendre les mesures adéquates.

### **A noter**

Chaque jour LE RTQ fera un briefing aux moniteurs pour rappeler les mesures barrières et règles de distanciation.

## **PREPARATION DE SEANCE – EQUIPEMENTS DE PRATIQUE**

### **→ Distribution individuelle d'un gilet de sauvetage**

Chaque pratiquant garde le même gilet pour toute la durée de la séance.

### **→ Mise en tenue**

- Les pratiquants se changent à l'extérieur des locaux.
- Le personnel peut conseiller les clients à une distance de plus d'un mètre pour s'équiper. Il sera équipé d'un masque.
- Les affaires sont placées dans les sacs personnels des pratiquants et stockés dans leur véhicule personnel.

### **A noter**

- Les équipements de protection individuelle (gilets de flottabilité) pour la pratique nautique sont distribués individuellement, ils sont désinfectés entre chaque usage grâce à un désinfectant virucide conforme à la norme EN 14 476 le Bacterclean pro.

## **DEROULEMENT DE SEANCE**

### **→ Départ pour le site d'embarquement**

Départ à pied avec une distance de plus d'un mètre entre chaque client.

### **→ Briefing technique**

Distance de plus d'un mètre entre les clients.

### **→ Pratique**

Si les conditions le permettent, privilégier un écart de 1 longueur de support nautique entre chaque embarcation.

### **→ Embarcations à équipage**

Des supports à équipage restent envisageables pour les groupes familiaux (fratries, équipage familial) et les groupes constitués (personnes arrivant ensemble sur le site de pratique)

## **A noter**

- Les conditions de navigation sont examinées scrupuleusement : **Par exemple** pas de sortie dans plus de 10 nœuds exposés ou mer/eau trop agitée pour les séances afin de réduire les interventions de sécurité individuelle
- Lors d'une intervention de sécurité liée à la récupération d'un pratiquant à l'eau, le moniteur porte un masque homologué.  
En cas d'urgence ce protocole ne sera pas appliqué.

## **FIN DE SEANCE**

### **→ Retour de la séance**

- Retour à pied jusqu'à la zone de rassemblement prévue pour son activité avec une distance de plus d'un mètre entre chaque client.
- Les pratiquants se changent à l'extérieur des locaux.

## APRES L'ACTIVITE – LA DESINFECTION

### LES DESINFECTANTS UTILISES

#### → Pour les mains

De la solution hydro alcoolique est installée sous forme de récipients à pompes devant l'accueil du bâtiment qui est le point de passage obligatoire en arrivant pour tous les participants.

#### → Pour les locaux

Au quotidien pour nettoyer les surfaces, nous utilisons des produits virucides à la norme EN 14476

#### → Pour le matériel nautique (combinaisons, gilets de flottabilité et autres matériels nautique)

Nous utilisons un désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476 : Le BACTERCLEAN PRO  
Ce produit respecte notre matériel nautique (combinaisons, gilets) sans les altérer.

## **L'ORGANISATION DE LA DESINFECTION**

### **→ Pour les locaux**

Nous porterons une attention particulière aux surfaces régulièrement touchées par les personnes en les désinfectant plusieurs fois par jour. Nous privilégierons des portes ouvertes à la journée (accueil) afin de limiter les zones de contacts.

### **→ Nettoyage des gilets de flottabilité**

Ils sont désinfectés par un bain de 15 à 30 minutes suivi d'un rinçage avant chaque distribution à un pratiquant, grâce à un désinfectant virucide conforme à la norme EN 14 476, actuellement le Bacterclean pro.

### **ATTENTION !**

Chaque pratiquant garde le même équipement durant toute la séance.

### **→ Nettoyage du matériel nautique autre**

Dans l'attente des résultats de l'étude en cours menée par l'IFREMER sur la survie du virus à l'eau de mer, nous nettoierons entre chaque participant l'ensemble du matériel nautique par pulvérisation de Bacterclean. Nous entendons par l'ensemble du matériel nautique, tout matériel susceptible d'avoir été touché par le pratiquant : pagaies et kayaks

### **A noter**

- Les vestiaires et le local matériel sont fermés.

